

EVITER LE PALUDISME OUI...C' EST POSSIBLE!!!

P 5



M. le Ministre dévoile la Politique Pharmaceutique Nationale

P2

Le Ministre Aké ADOUÉ



EDITORIAL

P2

Dr YAYO SAGOÛ R. OLIVIER



La migraine féminine
la comprendre pour y remédier

P7



Salon International de la Pharmacie, de la Parapharmacie et du Bien Etre
Bientôt à la CAISTAB à Abidjan



Industrie
Pharmaceutique





Un savoir-faire local au service de la santé en Côte d'Ivoire

SOLUTES MASSIFS POUR PERFUSION IV

SERUM GLUCOSE
SERUM SALE
RINGER LACTATE
EAU DISTILLEE



PHARMIVOIRE NOUVELLE SA
Industrie Pharmaceutique



Yopougon ZI 28 BP 930 Abidjan 28 Tel: [225] 23 51 42 85 / Fax: [225] 23 51 32 83 Email : pharmiv@aviso.ci www.pharmivoire.com

EDITO

La mise en cohérence des interventions dans le secteur pharmaceutique est une exigence pour l'efficacité du système sanitaire national, et ne saurait être réalisée sans la bonne circulation de la juste information.



C'est pourquoi, le bulletin d'informations pharmaceutiques et de sensibilisation PHARMANEWS Côte d'Ivoire est là. Il est désormais là pour vous les professionnels de la santé et les partenaires du système sanitaire, mais aussi pour vous les usagers et bénéficiaires de ce système.

Il vous est proposé par le Programme National de Développement de l'Activité Pharmaceutique (PNDAP) et est animé par l'ensemble des acteurs du secteur pharmaceutique ivoirien. En le faisant, nos objectifs sont (i) d'informer, (ii) de promouvoir des comportements favorables à la santé, (iii) de sensibiliser les populations et les professionnels de la santé à l'usage rationnel des médicaments, (iv) d'accompagner les efforts en faveur d'une grande accessibilité des populations à des médicaments de qualité, (v) de mieux faire connaître le secteur pharmaceutique national et ses acteurs.

Réservez-lui un bon accueil et faites-en votre compagnon pour une meilleure santé de votre famille, ou de vos patients !

Directeur Coordonateur du PNDAP
Dr. YAYO SAGOU P. OLIVIER

CONNAISSANCE AVEC ...

Le Ministre AKA AOUELE dévoile la Politique Pharmaceutique Nationale



La Côte d'Ivoire dispose enfin d'une politique pharmaceutique nationale (PPN). Nous avons rencontré Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Dr AKA AOUELE, Pharmacien, afin de mieux faire connaissance avec cette politique.

Monsieur le Ministre parlez-nous de la politique pharmaceutique nationale ?

Merci de l'occasion que vous m'offrez pour parler de la politique pharmaceutique nationale (PPN) aux acteurs du système sanitaire national et à l'ensemble de ses usagers que sont les populations.

La PPN est avant tout un engagement des autorités nationales, à travers lequel elles expriment les objectifs fixés par le gouvernement pour le secteur pharmaceutique. Cet engagement se matérialise dans un document appelé PPN et contenant donc les objectifs et les priorités du gouvernement pour le secteur pharmaceutique, ainsi que les stratégies identifiées pour réaliser les objectifs fixés. Elle sert également de guide opérationnel.

Jusqu'à l'an 2008, la Côte d'Ivoire était comptée parmi les deux derniers pays africains à ne pas disposer de ce document indispensable à la bonne conduite des activités de son secteur pharmaceutique.

Les structures compétentes du ministère de la santé ont élaboré avec l'appui de l'OMS, un projet de PPN qui a fait l'objet de validation au cours d'un atelier en octobre 2008 pour être adoptée en septembre 2009.

Nous disposons désormais d'une Politique Pharmaceutique Nationale, qui dit quoi faire, pourquoi le faire, comment le faire, et qui doit le faire, pour plus d'efficacité du système sanitaire national en matière pharmaceutique.

Que vise le gouvernement à travers cette Politique Pharmaceutique Nationale ?

A travers cette PPN, le gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour rendre disponible à toutes les couches de la population des médicaments de qualité à un coût abordable dans des conditions garantissant un usage rationnel.

Notre PPN vise 04 objectifs spécifiques qui sont :

- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments essentiels ;
- Assurer l'innocuité, l'efficacité et la qualité des médicaments ;
- Promouvoir l'usage rationnel des médicaments ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la PPN.

La population se plaint de ne pas trouver des médicaments dans nos hôpitaux, cette PPN propose t-elle des solutions face à ce problème ?

Notre pays traverse une période difficile qui touche tout les secteurs notamment celui de la santé.

Cela explique en partie les problèmes d'approvisionnement connus dans nos hôpitaux. Je voudrais rassurer nos populations; des efforts sont en cours pour améliorer la disponibilité des médicaments dans nos structures sanitaires, conformément aux objectifs de la PPN. C'est un pari pour l'Etat de Côte d'Ivoire.

La PPN s'intéresse t-elle aux médicaments traditionnels ?

Vous êtes sans ignorer que nos remèdes traditionnels ont de tout temps permis à nos parents d'avoir la santé grâce à une certaine efficacité. D'ailleurs de nombreux médicaments sont issus de plantes. C'est pour toutes ces raisons que la PPN propose l'intégration des médicaments traditionnels améliorés (MTA) au système de soins.

La PPN propose t-elle des solutions concrètes face au fléau des médicaments de la rue ?

Bien sûr, la Politique Pharmaceutique Nationale préconise une lutte multisectorielle à l'échelle nationale. Cette lutte se fera donc en collaboration avec les différents départements ministériels (défense, sécurité, économie et finances...) en s'appuyant sur les structures du Ministère en charge de la santé, notamment le Programme National de Développement de l'Activité Pharmaceutique (PNDAP) et la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM).

Que pensez-vous de l'initiative du PNDAP d'informer les professionnels de la santé ainsi que la population à travers le bulletin PHARMANEWS Côte d'Ivoire ?

C'est une belle initiative. Elle me satisfait. Vous conviendrez avec moi que les activités du secteur pharmaceutique sont méconnues.

Ce bulletin est un outil qui permettra au PNDAP de mener à bien sa mission qui est celle de promouvoir la PPN et d'assurer la coordination de sa mise en œuvre. Je souhaite plein succès à PHARMANEWS Côte d'Ivoire.

Quelle est votre conclusion ?

La PPN est un cadre d'affirmation de la vision de l'Etat de Côte d'Ivoire pour son secteur pharmaceutique, en cohérence avec les orientations déjà établies par la politique sanitaire nationale. Je souhaite que tous les acteurs du secteur pharmaceutique s'impliquent pour la réalisation de cette vision. Je vous remercie.

Le concept des Plateformes de collaboration et d'échange

L'état de Côte d'Ivoire a entrepris de développer le secteur pharmaceutique national par la définition d'une Politique Pharmaceutique Nationale (PPN). A ce titre le Programme National de Développement de l'Activité Pharmaceutique est chargé (1) de promouvoir la PPN, (2) d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la PPN. En vue d'une appropriation des stratégies et des directives de la PPN par les acteurs du secteur pharmaceutique, le PNDAP conduit à travers son service Appui au secteur pharmaceutique, la mise en place des plateformes de collaboration et d'échanges avec les partenaires publics et privés du secteur pharmaceutique.

Les plateformes sont des cadres dynamiques, permanents d'échanges et de collaboration entre acteurs du secteur pharmaceutique dont les activités concourent à la réalisation d'une même fonction du système pharmaceutique (production, approvisionnement, distribution, assurance qualité...). Elles consistent en des rencontres périodiques, et en des échanges permanents à travers des canaux adaptés proposés aux parties prenantes. La mise en place d'une plateforme donnée se fait au cours d'une rencontre constitutive, par l'élaboration des fiches d'identification des acteurs et l'adoption des sujets à discuter au sein de la plateforme.

Au cours de l'année 2010, ce sont 04 plateformes qui ont été mises en place à savoir :

- Plateforme de collaboration PNDAP-DPM- Industries pharmaceutiques locales ;
- Plateforme de collaboration PNDAP-Pharmacie de la Santé Publique -programmes nationaux de santé ;
- Plateforme de collaboration PNDAP-Pharmacie de la Santé Publique- grossistes répartiteurs privés ;
- Plateforme de collaboration PNDAP- laboratoires et agences de représentation pharmaceutiques .

Dans les prochains mois, d'autres plateformes seront mises en place. Ce sont notamment les plateformes réunissant les institutions de recherches et de formations, les partenaires techniques et financiers du secteur pharmaceutique, les dispensateurs, le secteur associatif.

Ces différentes plateformes, au delà du cadre consensuel, dynamique et permanent d'échange qu'elles constituent, sont aussi des instruments d'aide pour assurer un appui institutionnel sur les questions pharmaceutiques relevées par les acteurs en fonction du maillon sur lequel ils interviennent dans la chaîne du médicament.

ACTUALITES DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE NATIONAL ...

Atelier sur l'élaboration du plan national stratégique de développement des industries pharmaceutiques locales (IPL)



Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a organisé du mardi 5 au mercredi 6 octobre 2010 à Abidjan, un atelier sur l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement des Industries Pharmaceutiques locales (PNSD-IPL).

Au total, 60 experts et techniciens provenant de différents Ministères et Services Techniques (Santé, Commerce, l'Industrie, l'Economie et Finances, CEP/CI), du secteur pharmaceutique et les partenaires techniques et financiers œuvrant dans le secteur de la santé y ont pris part. Après examen de l'analyse situationnelle de l'industrie pharmaceutique locale (IPL), plusieurs objectifs chiffrés ont été proposés et 07 axes stratégiques ont été retenus pour les atteindre.

Le document élaboré au cours de cet atelier sera l'objet d'une large adoption afin d'être mis en œuvre de manière efficiente par le ministère de la santé et les acteurs sanitaires.

Table ronde sur l'accès aux médicaments essentiels en Côte d'Ivoire



Du 11 au 14 Octobre 2010, s'est tenue à Abidjan, une table ronde sur l'accès aux médicaments essentiels, organisée par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Cette table ronde a regroupé une cinquantaine de Participants provenant des Services techniques et déconcentrés du MSHP, des Pharmaciens privés, de l'industrie pharmaceutique locale et des Partenaires techniques et financiers de la santé (UE, UNICEF, ONUSIDA, CDC, SCMS, BANQUE MONDIALE, USAID, PEPFAR...).

Les participants ont analysé au cours de ces quatre jours, les problèmes qui se posent au secteur pharmaceutique en termes de régulation et d'accès aux médicaments essentiels de qualité.

La table ronde a adopté une feuille de route en 14 points à exécuter selon un chronogramme établi jusqu'en décembre 2012.

Lire l'intégralité de la conclusion et des recommandations sur le site web du PNDAP : www.activitepharma-ci.org.

Le nouveau Gel hydro-alcoolique de
PHARMADERM®

Le Soin Végétal



La propreté
à portée de main

STOP LES
BACTERIES



familial &
médical
450ml

format
compact
60ml



NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR
CERTIFIÉE ISO 9001:2008

A LA UNE ...

Eviter le paludisme c'est possible

En Afrique, un enfant meurt toutes les 45 secondes du paludisme. En Côte d'Ivoire le paludisme est un problème majeur de santé publique et constitue un véritable obstacle au développement. En 2008, il représentait 50,17% des cas cliniques enregistrés.

Le paludisme est une maladie infectieuse et parasitaire due à des parasites du genre Plasmodium (*P. falciparum*; *P. vivax*; *P. malariae*; *P. ovale*).

Le paludisme n'est pas causé par la consommation de sucre, d'huile ou par une longue exposition sous le soleil comme le pense certaines personnes.

Le paludisme est transmis d'une personne à l'autre principalement par les piqûres de moustique Anophele femelle. Pour contracter le paludisme il faut donc avoir été piqué par un moustique infecté. Le paludisme se transmet toute l'année avec une recrudescence en saisons de pluie.

Le moustique se reproduit dans les petites collections d'eau stagnante à l'intérieur et à l'extérieur des maisons : boîte de conserves pleine d'eau, vieux pneus, barrique, caniveaux et égouts bouchés, cultures irriguées...

Les symptômes apparaissent au bout de sept jours ou plus (généralement 10 à 15 jours) après la piqûre de moustique infectante. Les premiers symptômes – fièvre, maux de tête, frissons et vomissements – peuvent être modérés et difficiles à attribuer au paludisme. S'il n'est pas traité dans les 24 heures, le paludisme à *P. falciparum* peut évoluer vers une affection sévère souvent mortelle.

LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME

La lutte contre ce fléau passe obligatoirement par la prise en charge rapide et correcte des cas de paludisme et surtout la promotion des méthodes de prévention individuelles et collectives. La lutte antivectorielle est la principale intervention de santé publique permettant de réduire la transmission du paludisme au niveau de la communauté. Il s'agit de la seule intervention capable de ramener la transmission d'un niveau très élevé à un niveau presque nul.

LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT

Le diagnostic et le traitement précoces du paludisme réduisent l'intensité de la maladie et permettent d'éviter qu'elle ne devienne mortelle. Ils contribuent aussi à réduire la transmission du paludisme. Le meilleur traitement disponible, en particulier pour le paludisme simple à *P. falciparum*, est une combinaison thérapeutique comportant de l'artémisinine (ACT).

La quinine est retenue dans le traitement des cas de paludisme grave et l'association Sulfadoxine-Pyriméthamine pour le paludisme chez la femme enceinte.

ASTUCES POUR EVITER LE PALUDISME

Pour éviter le paludisme, il faut :

- Assainir son cadre de vie
- Détruire les gîtes larvaires
- Dormir sous moustiquaire imprégnée
- Limiter les possibilités de se faire piquer par les moustiques : (i) en portant, dès la tombée de la nuit, des vêtements qui protègent tout le corps, y compris les bras et les jambes ; (ii) en utilisant des répulsifs pour la peau et les vêtements (que vous trouverez en pharmacie).

Des progrès considérables ont été faits au cours de la dernière décennie dans la recherche d'un vaccin efficace contre le paludisme. Plus de douze prototypes de vaccin sont actuellement à l'étude. L'OMS espère qu'un vaccin efficace pourra être disponible d'ici sept à quinze ans.

Prise en charge thérapeutique du paludisme en Côte d'Ivoire

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique a pris deux arrêtés concernant le traitement du paludisme en Côte d'Ivoire :

- * Arrêté 143 /MSHP/CAB du 23/11/2010 relatif à la levée de la suspension des visas d'enregistrement et de dispensation des médicaments ;
- * Arrêté 144 / MSHP/ CAB du 23 /11/2010 relatif à l'institution d'un schéma thérapeutique de prise en charge du paludisme en Côte d'Ivoire.

Consultez le site www.activitepharma-ci.org

LES CONSEILS DU DOCTEUR CHOCO POUR NOTRE HYGIENE ...

Le lavage des mains

Le lavage des mains avec du savon est un acte de prévention en santé. Il apporte une réponse à moindre coût aux maladies manu portées telles que les maladies diarrhéiques, la grippe et les pneumonies, responsables chaque année de la mort de 3,5 millions d'enfants en bas âge dans le monde. Motivée par l'Objectif n°4 du Millénaire pour le Développement et à l'occasion de l'Année Internationale de l'Assainissement (2008), l'Assemblée Générale des Nations Unies a proposé l'organisation d'une Journée Mondiale du Lavage des Mains.

En Côte d'Ivoire, environ 87 000 enfants de moins de cinq ans meurent encore chaque année. La grande majorité de ces décès est due d'une part à une faible accessibilité à l'eau potable et à l'assainissement et d'autre part aux mauvaises pratiques d'hygiène de base.

A l'instar de plus de 70 pays dans le monde, la Côte d'Ivoire a célébré le vendredi 15 Octobre 2010 la 3ème édition de la Journée Mondiale du lavage des mains en présence du Ministre AKA AQUELE, sur le thème : « Au-delà de la Journée... : le Lavage des Mains au Savon dans les communautés, à travers les enfants ».

Quand faut-il se laver les mains ?

Il faut se laver les mains à l'eau et au savon ou, à défaut, se les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique le plus souvent possible, et notamment à certains moments essentiels :

- Avant de préparer les repas et après avoir cuisiné ;
- Avant de manger ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après avoir changé une couche ou aidé un enfant à aller aux toilettes ;
- Après avoir touché un animal ou ramassé ses excréments ;
- Après avoir manipulé des ordures ;
- A chaque fois que les mains sont sales.

De quoi vous souciez-vous...
QUAND SE LAVER LES MAINS ?



Les premiers secours sont l'ensemble des techniques médicales d'aide d'urgence données aux blessés et malades par une personne qui n'est pas nécessairement médecin. Elles ont pour but d'assurer la survie de la personne avant l'arrivée de personnes compétentes.

Il existe d'innombrables circonstances d'accidents (accidents de la route, du travail, pendant les loisirs...)

La conduite à tenir devant un accident s'articule autour de quatre temps indispensables.

A- EVALUATION D'UN ACCIDENT

Le témoin d'un accident doit autant que possible évaluer la situation, notamment :

- le nombre et l'état apparent des victimes,
 - les risques d'aggravation ou de répétition de l'accident,
 - l'ampleur des dégâts matériels et leur repercussion éventuelle
 - le risque d'incendie ou d'explosion de produits toxiques,
 - les possibilités d'action immédiate.
- Cette évaluation est indispensable pour que les trois étapes suivantes se déroulent efficacement. Il s'agit de différencier l'accident de la catastrophe, permettant la mise en action de moyens appropriés sans délai ou retard inutile.

B- PROTECTION DES LIEUX D'UN ACCIDENT

La protection du lieu de l'accident doit être la première action du sauveteur afin d'éviter un suraccident pour lui-même, la victime ou les témoins. Avant de porter secours, se poser les questions suivantes : (1) persiste-t-il un danger? (2) peut-on le supprimer ?

Si OUI : réaliser la protection soi-même ou la faire exécuter par un témoin (exemple : couper ou faire couper le courant électrique).

Si NON : ne pas s'approcher, empêcher les témoins d'accéder à la zone dangereuse (exemple : fuite de gaz ...).

En règle générale : ne jamais déplacer un blessé sauf si le danger ne peut-être supprimé, il faut alors pratiquer un dégagement d'urgence.

C- SECOURIR

Une fois le danger écarté vous devez selon le cas, pratiquer "les gestes qui sauvent" :

- Si la personne saigne fortement,
- Si la personne est en train de s'étouffer.

Les conduites à tenir seront clairement exploitées dans les prochains numéros.

Si la victime ne répond pas, vérifier si elle respire.

D- ALERTER

Quelque soit le résultat de l'évaluation, la possibilité ou non de protéger les lieux de l'accident et celle de secourir ou non les victimes, il est indispensable d'alerter.

* Qui alerter ? les secours :

Le SAMU : 185
Les sapeurs Pompiers : 180
La police: 170

* Que dire ?

- 1 - donnez très précisément votre adresse. Donnez toutes les indications utiles telles que l'étage ou le numéro de bâtiment
- 2- Précisez la NATURE de l'accident
- 3- Donnez le nombre de victimes
- 4 - Donnez l'état apparent des victimes
- 5 - Précisez si vous avez fait quelque chose et si vous avez besoin de la police
- 6 - NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER

Ensuite retournez auprès de votre victime et restez avec elle jusqu'à l'arrivée des secours et PARLEZ LUI, même si vous pensez qu'elle ne vous entend pas.
N'oubliez pas de la couvrir !

Prendre de l'avance!
Voir le présent...
...Anticiper l'avenir.

L'assurance d'un bon conseil

ASCOMA
Côte d'Ivoire

Immeuble les Hévéas - Boulevard Cardé (Plateau)
01 BP 1554 ABIDJAN 01
Tél : +225 20 300 300 - Fax : +225 20 300 301
www.ascoma.com

ASCOMA
Santé

Immeuble Roume Bureaux - Boulevard Roume (Plateau)
Tél : +225 20 301 301 - Fax : +225 20 301 302

LA MIGRAINE FÉMININE

Les femmes sont plus souvent sujettes aux migraines que les hommes (trois femmes pour un homme).

Cette forte prévalence féminine pourrait être expliquée par l'existence d'un lien étroit entre la vie hormonale de la femme et la maladie migraineuse. D'autant plus qu'avant la puberté la parité entre filles et garçons face à la migraine est respectée. Ces migraines surviennent généralement pendant la période d'activité génitale. Les premières crises apparaissent avec la puberté entre 12 et 16 ans pour 10 à 20 % d'entre elles, et elles ont une recrudescence souvent à la période de menstrues, mais pas forcément tous les mois. Ces indications ne doivent pas laisser penser que la migraine est une maladie hormonale.

On constate une atténuation ou une disparition des crises pendant la grossesse ou une amélioration après la ménopause.

On peut identifier quatre facteurs déclenchant, associés ou distincts. Ces facteurs sont aussi variés par leur nature que par la **susceptibilité individuelle** :

1. Le rythme de vie : le changement de rythme comme les couchers tardifs ou les grasses matinées, le travail prolongé à l'ordinateur, le jeûn ;
2. Les facteurs psychiques (signalés par 2/3 des migraineux) : stress, émotions, contrariétés ;
3. Les facteurs alimentaires (signalés par ¼ des migraineux) : le chocolat, les aliments gras et frits, les aliments en sauce, le fromage, le sel de glutamate (dite "migraine du restaurant chinois"), les boissons alcoolisées (notamment le vin blanc), certains médicaments ou une sur-médication ;
4. Les facteurs environnementaux : le froid, la chaleur, le grand vent, la lumière,
5. Les facteurs hormonaux : la migraine prémenstruelle, la chute d'œstrogènes, la prise de la pilule .



Un médicament calmant la douleur suffit le plus généralement. L'aspirine est le plus souvent employée mais il existe d'autres médicaments antalgiques. Demandez conseil à votre pharmacien.

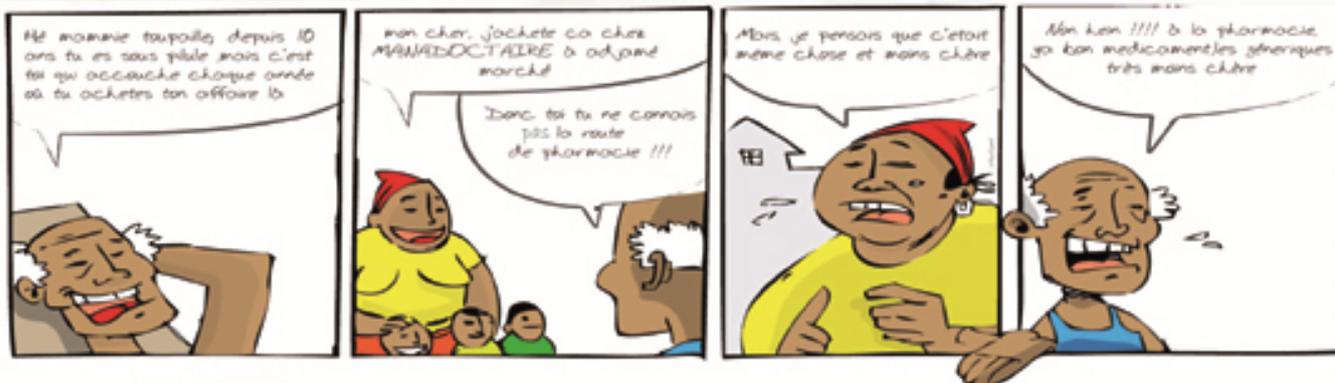
N'oubliez pas que l'aspirine est un médicament. Comme tout médicament, il doit être utilisé avec précautions, notamment en cas d'ulcère de l'estomac ou de traitement par les médicaments anticoagulants. Ne l'utilisez pas à dose élevée et continue sans avis médical.

Ne laissez pas « votre aspirine » à la portée des enfants. En dehors des médicaments un certain nombre de conseils peuvent être donnés aux migraineux, ainsi qu'à ceux qui souffrent fréquemment de maux de tête :
-Pratiquez assez souvent une activité physique ou de détente pour lutter contre l'excès de tension nerveuse ;
-Évitez la consommation exagérée de boissons alcooliques et l'abus du tabac qui sont des facteurs favorisant la migraine.

Si vous êtes migraineux, apprenez à repérer les premiers signes de la crise. Un médicament approprié administré à ce moment -là peut freiner l'évolution de la migraine et en supprimer ou diminuer les symptômes désagréables.



LA FAMILLE TOUPAILLE



www.activitepharma-ci.org

e-mail : pndap_ci@yahoo.fr / pndap@aviso.ci

tél: 21 25 58 06 ** fax : 21 25 59 45

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
Programme National de Développement de
l'activité Pharmaceutique

Abidjan, Treichville Boulevard Giscard d'Estaing- Zone 3 -
Siège AIBEF
Tél : 21 25 58 06 - Fax: 21 25 59 45
18 bp 2685 Abidjan 18
E- mail: pndap_ci@aviso.ci - pndap_ci@yahoo.fr
Directeur de publication : Directeur coordonnateur
Dr YAYO S.P. Olivier
Rédacteur en chef: Directeur coordonnateur adjoint
Dr Gadji Serge-Eric
Equipe de rédaction : service communication relations
extérieures, formation
Dr DAPRE DJOUKOUA Hughes Michel,
Dr ATTISSOU Johanna Francisca A.
Numéro de dépôt légal en cours
Avec la collaboration de
BIZZ BEE MEDIA - EDITEUR
Siège social: RCI, Abidjan Cocody II Plateaux Imm. 168
Tel/Fax : 22 41 53 32 - Adresse 01 BP 6069 Abidjan 01
Numéro de C.S.P en cours
Imprimeur : MATRICOM Nombre d'exemplaires : 50 000

Numéros utiles

SAMU-CI : 185/22445353
CHU Cocody : 22449000
CHU Treichville : 21249122
CHU Yopougon : 23466170
POLICE : 170
CNOP : 22410647
DPM : 21357313
PSP : 21217300
MUGEF-CI : 20257411

BIZZSCREEN
Spots publicitaires et personnalisés
En diffusion sur votre réseau de référence
"Une ruche d'idées pour votre communication"
www.bizzbeemedia.com
01 BP 6069 Abidjan 01 - Immeuble le 168, 2 Plateaux ENA.
Tél: (+225) 22 41 53 32 GSM: (+225) 01 57 75 90 / 01 00 20 23



PSP
Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire
Des médicaments de qualité, accessibles à tous



LES ASTUCES DE GRAND MERE . . .
Ces astuces ne vous dispensent pas de consulter un médecin

Contre la diarrhée (y compris gastro-entérite.)

Vous pouvez utiliser l'eau de riz en complément de traitements classiques comme solution de réhydratation et de médicament contre la diarrhée (l'eau de riz agissant comme un ralentisseur de transit).
Pour obtenir l'eau de riz il vous faut :
1- Ingrédients : 30gr de riz, 1 litre d'eau
2- Préparation :
Faites bouillir le riz pendant 30 minutes environ, couvrir avec un couvercle pour limiter l'évaporation de l'eau de riz
Enlevez le riz (en filtrant par exemple), gardez l'eau de riz.
3- Posologie : cette préparation sera utilisée comme eau de boisson tant que la diarrhée persiste .

Contre le mal de gorge

Pour soulager les maux de gorge, rapidement et atténuer l'effet "gorge en feu", mélangez une ou deux cuillères de sel avec de l'eau dans un verre, puis gargarisez-vous la bouche plusieurs fois. Prenez ensuite une petite cuillère de miel. Le miel adoucira la gorge irritée. Répétez cet enchaînement matin et soir durant deux jours, et vous aurez plaisir à constater que votre gorge ira mieux !

Ces astuces ne vous dispensent pas de consulter un médecin.

JUSTE POUR RIRE . . .

Savez-vous que le Viagra: vient de sortir en pharmacie sous une nouvelle présentation ? Il est désormais disponible en poudre. Et qui est le premier à en avoir sniffé ?Pinocchio !

Un médecin dit à son patient :
J'ai une mauvaise et une très mauvaise nouvelle à vous annoncer.
- Commencez par la mauvaise.
- J'ai reçu les résultats de vos tests. L'analyse indique clairement qu'il ne vous reste plus que 2 jours à vivre.
- 2 JOURS !!!!! OH MON DIEU C'EST HORRIBLE, C'est incroyable ! Et vous dites que vous avez une nouvelle encore plus mauvaise à m'annoncer ?
- Oui, ça fait depuis hier que j'essaie de vous joindre pour vous l'annoncer...

COMMUNES	13 AU 19 NOV.	NUM	20 AU 26 NOV.	NUM	27 NOV AU 03 DEC.	NUM
ABOBO 1	Azur	24 39 46 14	D'aboboté	24 39 69 87	Kennedy	24 39 43 73
ABOBO 2	Kenn'sy	24 39 12 51	Tima	24 39 10 28	Mairie Abobo	24 39 32 48
ABOBO 3	Providence	24 49 39 62	Tehoua	24 39 13 13	Sogefia	24 39 00 51
ABOBO 6	Avocatier Marc	24 49 70 19	Leon Ange	24 47 75 43	Divine Esperance	24 39 78 92
ABOBO PK 18	Safir	24 49 27 76	Route d'Anyama	24 55 82 40	Millie Hévié	24 39 04 00
ADJAME 1	Reboul	20 37 99 98	Ste Marie d'Adjamé	20 37 54 44	De l'indenié	20 21 17 90
ADJAME 3	Des Gares	20 37 26 24			Fratemité	20 38 12 38
ATTECOUBE 1	Fatima	20 37 29 10	Sebroko	20 37 67 48	Des Agouas	20 37 10 59
ATTECOUBE 2	D'Agban	20 37 22 30	Christ Stella	20 37 90 85	D'Agban	20 37 22 30
WILLIAMSVILLE 1	De Williamsville	20 37 03 45	Du progrès	20 37 15 25	Aimess	20 37 21 24
ANYAMA	Eliel	23 55 98 30	Du Marché Anyama	23 55 82 30	D'Anyama	23 55 94 18
BINGERVILLE 1	Du Marché	22 40 34 64	Principale	22 40 32 29	Du Marché	22 40 34 64
BINGERVILLE 2	St Sylvestre	22 40 27 88	St Sylvestre	22 40 27 88	St Sylvestre	22 40 27 88
RIVIERA 1	Du Golf	22 43 14 31	De la Riviera	22 43 28 44	St Pierre d'Anono	22 43 90 56
RIVIERA 3	St Raphael Archange	21 00 26 75	Marthe Robin	22 45 03 24	Palmeriaie	22 44 28 81
COCODY 1	De la Corniche	22 48 73 40	Les Mimosas	22 44 32 28	St Jean	22 44 62 49
COCODY 2	De la Piété	22 44 45 84	St Dominique	22 48 79 89	Latrille	22 41 03 68
II PLATEAUX 1	Espace Santé	22 41 21 03	Des Hallés	22 41 92 94	Arc en Ciel	22 41 33 90
II PLATEAUX 6	Appaul	22 50 26 40	St Christophe	22 42 55 62		
KOUMASSI 1	Iroko	21 56 43 53	St Albert	21 28 76 04	St Lucien	21 28 84 80
KOUMASSI 2	Ste Foi	21 56 17 40	Climbié	21 36 35 46	Du Soleil	21 36 05 98
MARCORY 2	TSF	21 26 78 12	Ste Thérèse	21 26 77 10	Des Lagunes	21 26 12 40
MARCORY 2I	Bd Giscard d'Estaing	21 24 37 00	Pierre & Marie Curie	21 35 80 30	St Ruth	21 35 35 15
PLATEAU	De l'Avenue Nogués	20 31 16 10	Bel'fam	20 33 03 30	Les Ambassades	20 22 69 00
PORT BOUET / VRIDI	Malon	21 27 96 14	De Port Bouet	21 27 89 17	St Louis de Gonzag	21 58 71 79
PORT BOUET / ADJOUF-FOU	Des Plages	21 27 74 98	Port-Bouet- Adjouffou	21 27 60 69	Djigui	21 27 75 86
TREICHVILLE 1	Palais de la Culture	21 24 13 19	Des 3 Mosquées	21 24 21 96	Flora	21 24 05 91
TREICHVILLE 3			Ste Jeanne	21 24 57 41	De l'Avenue 21	21 24 83 46
YOP-NIANGON 1	Beyniouah	21 46 01 02	Assalam	23 52 99 30	Phalènes	23 46 01 83
YOP-NIANGON 2	Michel Archange	23 46 28 14	St Hermann	23 50 72 77	Valors	23 51 80 41
YOP-CHU	Celia	23 45 62 34	Divine Grace	23 46 79 17	Siloe	23 52 03 40
YOP-CENTRE 1	Principale	23 45 07 07	Segai	23 52 21 10	William Ponty	23 50 85 91
YOP-PERIPHERIE	Péniel	23 45 42 82	Les Ecluses	23 53 23 17	La Délivrance	23 51 13 79

Pour Toutes
les Pharmacies de
Garde de

votre
commune

COMPOSER LE

3334



www.moov.com

